



INFO-FLASH

le PMEDP... en action...

Numéro 46 – Août/Septembre 2006

Proposition d'un nouveau programme régional sur le VIH/SIDA en Afrique

Le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP), Swedish Regional HIV/AIDS Team, Swedish Fisheries Board et WorldFish Center ont organisé une réunion conjointe, les 18 et 19 septembre 2006, au Caire en Egypte. Cette rencontre avait pour objectif de proposer un projet régional de réponse stratégique au VIH/SIDA dans le secteur de la pêche.

Aux termes des échanges, il a été retenu un projet qui couvrira l'Afrique australe, centrale et occidentale, et débutera vers la fin de l'année 2006. Le PMEDP s'impliquera dans le volet du projet qui couvre le Bénin, le Cameroun et le Nigeria.

Lors de la réunion, le PMEDP a présenté une note conceptuelle sur la contribution à la réponse stratégique au VIH/SIDA et sur l'amélioration de l'accès à la prévention, le traitement et la prise en charge des communautés les plus vulnérables du secteur de la pêche. WorldFish Center a fait une proposition qui met l'accent sur la recherche et le renforcement des capacités pour l'amélioration des connaissances sur les facteurs à risques ainsi que sur les opportunités d'investissement et les bonnes pratiques. La proposition de WorldFish Center aborde aussi la contribution des pêcheries africaines à la santé et à la sécurité alimentaire.

Cap Vert : La radio communautaire « la voix de Santa Cruz » est inaugurée

La radio communautaire, « la voix de Santa Cruz », a été inaugurée le 03 août 2006, à Pedra Badejo (Cap Vert), en présence de Madame le Ministre adjoint du Premier ministre chargé de la qualification et de l'emploi, des Représentants du PNUD, de la FAO et de la Coopération Luxembourgeoise, de la Directrice générale de la pêche et du maire du Conseil de Santa Cruz.

L'objectif principal de la radio est d'offrir un espace de débats et d'échanges aux populations, aux acteurs de développement et à la municipalité du Conseil de Santa Cruz. Cette radio pour laquelle le PMEDP a contribué à la création a également pour mandat d'intégrer dans sa grille de programmes des espaces réservés à l'expression des communautés de pêche.

L'équipe qui l'anime est constituée de jeunes volontaires ayant bénéficié, avec l'appui du PMEDP, de formations dans plusieurs domaines : techniques d'animation et de prise de son, développement local et élaboration de programme.

PMEDP Info-Flash

L'objectif premier du **Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche** est de mettre à la disposition des 25 pays participants des informations factuelles sur les activités du Programme. L'Info-Flash est produit par l'Unité de Support Régional basée à Cotonou (Bénin)

N'hésitez pas à contacter le PMEDP pour nous informer d'événements qui ont lieu dans votre pays.

La reproduction et la distribution de ce document sous forme électronique ou sur support papier sont encouragées.

**Consultez notre
site Internet
www.sflp.org**

Infoflash@sflp.org



Côte d'Ivoire : Les projets se poursuivront après le 30 septembre 2006

En Côte d'Ivoire, les clôtures des projets du PMEDP¹, à savoir le Projet pilote sur la cogestion en pêche continentale et le Projet communautaire d'Assomlan² sont respectivement prévues pour le 30 septembre et le 30 octobre 2006. Mais, ce ne sera pas pour autant la fin des activités entreprises dans le cadre de ces projets.

Les activités engagées par le projet pilote dans sa composante cogestion (mise en place des institutions fonctionnelles) seront poursuivies par la Direction des productions halieutiques. Celles relatives au renforcement des capacités des communautés de pêche continueront de bénéficier de l'appui de l'ONG Matrice et le volet VIH/SIDA sera consolidé par l'ONG Renaissance santé Bouaké (RSB). Un réseau de partenaires constitués par le Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP), UNICEF et ONUSIDA soutiendra ces interventions de terrain.

Le projet communautaire d'Assomlan est appuyé par Inades-Formation Côte d'Ivoire qui a budgétisé pour 2006 des ressources pour la formation des gestionnaires du Fonds de solidarité et de développement du village. Inades-Formation Internationale est disposée à y apporter également son concours.

Par ailleurs, le gouvernement a inscrit les frais de fonctionnement de l'Unité de coordination nationale du PMEDP dans son budget 2007 pour lui permettre de poursuivre ses actions d'appui aux communautés de pêche du lac de Kossou et d'Assomlan.

Enfin, des contacts sont pris avec le Programme national de démobilisation, de désarmement et de réinsertion (PNDDR) pour envisager les possibilités de prise en compte des communautés de pêche riveraines du lac de Kossou (zone de conflit) dans la mise en œuvre de sa composante réinsertion communautaire.

Le PMEDP fait le point des migrations des pêcheurs en Afrique de l'Ouest et du Centre

La Coordination régionale du Projet pilote sur l'Aménagement participatif des pêches en zone côtière a organisé, en août 2006, à Nouakchott (Mauritanie), un atelier sur les migrations des pêcheurs en Afrique de l'Ouest et du Centre. L'atelier a réuni des participants en provenance du Bénin, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée, de la Mauritanie, du Sénégal, de la Commission sous-régionale des pêches (CSR) et de l'Unité de support régional (USR) du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) basée à Cotonou.

L'objectif de l'atelier était de faire la synthèse d'études initiées par la Coordination du Projet pilote au Bénin, au Cameroun, au Congo, au Gabon, en Guinée, en Mauritanie et au Sénégal sur les migrations des pêcheurs.

D'une façon générale, ces études ont souligné l'ancienneté des mouvements migratoires des travailleurs de la pêche entre les différents pays et l'importance des migrations à l'intérieur de chaque pays. Elles dressent également la typologie des migrations, leurs déterminants, leurs impacts et le profil des populations de pêcheurs concernés. Elles analysent aussi la problématique de la participation des migrants au processus d'aménagement des pêches et de développement.

A la fin des travaux, les participants ont recommandé que les équipes de gestion du projet veillent à la diffusion des résultats des études au niveau national.

¹ Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche.

² Les deux projets relèvent du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche.

Concertation sur le Projet pilote sur l'aménagement participatif des pêches en zone côtière

Les pays participant au Projet pilote du PMEDP³ sur l'aménagement participatif des pêches en zone côtière (Congo, Gabon, Guinée et Mauritanie) ont tenu une réunion de concertation, en août 2006, à Nouakchott en Mauritanie. Des personnes ressources provenant de la Commission sous-régionale des pêches (CSRP) et de l'Unité de support régional (USR) du PMEDP basée à Cotonou ont également participé à la rencontre.

L'atelier a été ouvert par Mohamed Abderrahmane Ould ABEID, Secrétaire général du Ministère mauritanien des Pêches et de l'Economie Maritime, en présence de son homologue des Affaires économiques et du développement, Ndiaye Abou Souleymane et de Ahmeda Ould Mohamed Ahmed, Chargé de programme et Assistant au Représentant de la FAO en Mauritanie.

Cette réunion a permis de faire le bilan des activités menées dans le cadre du Projet pilote, d'apprécier les changements obtenus et d'en dégager les principaux enseignements.

Dans les quatre pays, les équipes de gestion du projet ont mis en œuvre les activités prévues dans leurs plans de travail respectifs. Ces activités, centrées essentiellement sur le renforcement des capacités des communautés de pêche (développement organisationnel, alphabétisation, formation), les aspects politiques et institutionnels vont se poursuivre jusqu'en décembre 2006.

Des changements notables ont été constatés à plusieurs niveaux, sur le plan des politiques et institutions ainsi que sur celui de la réduction de la vulnérabilité des communautés de pêche.

Réunion des relais suivi à Cotonou

Du 28 au 30 août 2006, le Responsable de l'Unité de suivi du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) a organisé, à Cotonou (Bénin), une réunion des relais suivi des pays participant aux projets pilotes sur l'aménagement participatif des pêches en zone côtière et le secteur post-capture de la pêche artisanale. Sept des huit pays (Guinée, Gabon, Congo, Tchad, Cameroun, Gambie, Sénégal) impliqués dans le nouveau dispositif de suivi participatif mis en œuvre depuis juin 2005, ont été représentés à cette réunion. Seul le relais suivi de la Mauritanie n'a pas fait le déplacement.

La réunion a examiné trois points, à savoir (i) le processus de mise en place du suivi-évaluation participatif dans les différents pays (ii) les résultats obtenus (iii) les principales leçons apprises.

Les Coordonnateurs régionaux des projets pilotes du Programme ainsi que l'équipe de l'USR ont pris part à la réunion qui a permis de faire un bilan de l'expérience du suivi participatif en cours dans les différents pays et de rassembler des éléments susceptibles d'en dégager les résultats et les leçons apprises notamment en matière d'implication et de responsabilisation des communautés de pêche dans le processus de suivi.

³ Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche.

Togo : Vulgarisation de l'arrêté réglementant la pêche sur le lac de Nangbéto

La campagne de vulgarisation de l'arrêté N°25 du 18 mai 2006, portant réglementation de la pêche sur le lac artificiel du barrage de Nangbéto a été lancée par le préfet de l'Ogou (Togo), le 27 juillet 2006, à l'initiative de l'Unité de coordination nationale du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP).

La cérémonie de lancement a connu la participation de représentants des communautés de pêche riveraines du barrage (pêcheurs, transformatrices, commerçantes et commerçants de poisson), des Forces de l'ordre et des services régionaux impliqués dans l'exploitation du plan d'eau.

L'arrêté définit la période d'arrêt des activités de pêche sur le lac (du 15 août au 15 novembre) pour le repos biologique. Les communautés qui tiennent à son application ont pris une série de dispositions ; en l'occurrence, elles ont identifié des zones autour du lac où seront parquées toutes les pirogues pendant la période du repos biologique.

Rappelons que l'arrêté a été pris par le Ministre d'Etat, Ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, suite à un atelier qui a réfléchi sur les conditions de la mise en place d'un cadre réglementaire relatif à la gestion des activités de pêche sur ce lac auquel avaient pris part des représentants des communautés de pêche et plusieurs autres acteurs intervenant dans l'exploitation du barrage.

Le PMEDP a un nouveau Coordonnateur

Kollavik Jensen I. est nommé Coordonnateur par intérim de l'Unité de coordination du Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche (PMEDP) à Rome, en remplacement de Benoît Horemans, promu Coordonnateur du Bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique Centrale et Représentant de la FAO au Gabon.